COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 février 2022

L'an deux mille vingt deux et le 24 février à 18H30, à Pontailler-sur-Saône, ancien siège de l'ex Communauté de communes du canton de Pontailler, le BUREAU COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Claire BONNET-VALLET, Présidente.

Conseillers titulaires présents :
Marie-Claire Bonnet-Vallet,
Jacques-François Coiquil,
Sébastien Sordel,
Hugues Antoine,
Cédric Vautier,
Carole Paillard,
Patrice Béché,
Florence Moussard,
Fabrice Vauchey,
Annick Pernin,
Gilbert Mazaudier,
Daniel Dion,
Maximilien Aurousseau,

Conseillers titulaires Excusés :
Jean-Paul VADOT, donne pouvoir à Monsieur Hugues Antoine,
Karim Zouine,
Evelyne Sommet, donne pouvoir à Monsieur Patrice Béché,
Christophe Bringout,
Patrick Bovet, donne pouvoir à Madame Marie-Claire Bonnet-Vallet,
Jean-Paul Delfour,

Conseillers titulaires Absent : Benoît Vallée.

Conseillers invités sans prendre part au vote : Daniel Ruard, Anne-Lise Lorain, Eric Loichot.
Conseiller invitée et excusée : Dominique Arbeltier

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues Antoine.

QUESTION N° 1
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire »,

Vu les articles L 5211-1 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales qui renvoient à l'article L 2121-15 pour le fonctionnement du bureau communautaire,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De désigner Monsieur Hugues ANTOINE en qualité de secrétaire de séance.**

QUESTION N°2
POINT D'INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

1) Désherbeur thermique à eau chaude

M. Ruard expose que 8 communes sont intéressées, Lamarche-sur-Saône est encore en réflexion.

Coût d'investissement de 30 000 €, 800 € / an d'entretien. Amortissement sur 10 ans.

Mme la Présidente rappelle la possibilité d'associer les services pour accompagner les élus dans la démarche.

2) Gestion biodéchets Politiques éducatives et Familiales

M. Vautier et M. Sordel rendent compte de la réunion qu'ils ont dirigée avant le bureau communautaire avec les services politiques éducatives et environnement / déchet pour réfléchir sur la gestion des biodéchets sur les sites de restauration scolaire. Ils relatent du constat d'impossibilité de gérer ces biodéchets sur les sites de restauration scolaire par les agents du service politiques éducatives + d'avancer sur l'idée d'une gestion par un prestataire extérieur avec un compostage en bout de champ. Une réflexion est également en cours pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

3) Rendez-vous méthaniseur de la Plaine Dijonnaise

Madame la Présidente expose la date de réunion du 3 mars concernant le projet de méthaniseur sur le territoire de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise. Elle propose à M. Vautier de se rendre à cette réunion, ou de s'y faire représenter, pour faire le lien avec le projet de méthaniseur sur lequel il travaille.

4) Labélisation de la Maison France Service Côte d'Or

Le 3 mars à 15h se déroulera à Pontailler la 1ère labélisation de la Maison France Service Côte d'Or avec Monsieur le Président du Département et la Préfecture. Ce sera également l'occasion d'avancer l'idée d'implanter une Maison France Service à Auxonne, ce qui apparaît d'autant plus nécessaire au vu des enjeux de mobilité et d'insertion. Il restera également à avancer sur la question du lieu.

5) Point sur le développement économique

Un rendez-vous a été organisé par Mme Bonnet-Vallet et M. Coiquil le lundi 8 mars en préfecture (M. Christophe Marot) pour discuter des projets de zone d'activités économique de Vonges et de Villers les Pots, au vu des contraintes de la réglementation d'urbanisme.

- **ZAE de Vonges**

La commune est soumise au règlement national d'urbanisme (RNU), donc avec des limites d'extension d'urbanisation. Mme Bonnet-Vallet fait rechercher des plans de réseaux de l'entreprise anciennement installé sur le secteur du projet de zone d'activités qui démontrerait qu'il s'agissait d'un secteur urbanisé.

- **ZAE de Villers les Pots**

Madame la Présidente explique qu'elle a rencontré M. Collin propriétaire d'une parcelle (peupleraie) de + de 4 ha à Villers-les-Pots et qui serait intéressée pour la céder à la communauté de communes,

en compensation foncière pour un exploitant agricole (M. Lerat) qui utilise des parcelles sur le secteur de la future zone d'activités.

Madame la Présidente ajoute qu'elle a également rencontré M. Lerat pour connaître ses demandes.

Les enjeux de la communauté de communes concernant l'aménagement d'une zone d'activités artisanales sont les suivants avec deux phases d'aménagement :

- 1ère phase (3 ha 47 a 19 ca) : Zone AUe du plan joint en annexe sur laquelle vous avez 3 parcelles en exploitation (pour un total 1 ha 40 a et 09 ca)
- 2nde phase (2 ha 48 a 73 ca) Zone non constructible à ce jour au PLU, sur laquelle vous avez 3 parcelles en exploitation (pour un total 1 ha 18 a et 86 ca) et sur laquelle M. Boileau en a 3 également en exploitation (pour un total 1 ha 26 a et 83 ca)

Au total, M. Lerat actuellement 2 ha 58 a et 95 ca sur le secteur de la future ZAE.

Pour la 1ère phase, la plupart des compromis de vente a été signée et il reste à signer les actes de vente. Dans les compromis, il y a une clause suspensive de faisabilité d'aménagement de la zone d'activité. La Communauté de communes ne sera pas sur une phase de travaux en 2022 (le cas échéant, M. Lerat sera sollicité pour mener des études géotechniques, s'il donne son accord et si cela ne préjudicie en rien à ses activités d'exploitant).

Pour la seconde phase, il s'agit d'une phase de plus long terme, au regard de la nécessaire révision du PLU de Villers les Pots, de maîtrise foncière et d'études complémentaires pour aménager cette partie, si les services de l'Etat donnent leur accord. On est sur une échéance de 3 années (a minima).

M. Lerat a expliqué qu'à son stade de développement, la perception d'indemnités d'éviction ne constituait pas sa priorité et qu'il préfèrerait bénéficier de compensation foncière. Il a ajouté qu'un bail ne l'intéressait pas, qu'il souhaitait pouvoir acquérir du foncier exploitable.

La réunion s'est orientée ensuite sur la parcelle de M. Collin, le long de la route des prés d'une contenance de 4,30 hectares. M. Lerat a manifesté son intérêt pour acquérir cette parcelle mais pas au prix demandé par M. Collin ou au prix auquel la SAFER était prête à acheter.

Mme la Présidente a expliqué à M. Lerat que M. Collin avait été reçu en communauté de communes et qu'il avait fait une offre de vente à la CAP Val de Saône. Il lui a été dit que la collectivité lui répondrait rapidement et que son acceptation dépendrait de l'accord qu'il pourrait y avoir entre lui et la communauté de communes. Mme la Présidente a également expliqué que sur cette parcelle, il y aurait une régularisation foncière à prévoir le long de la route des prés, sur une bande de 4 à 5 mètres, pour la rétrocéder à la commune pour son cheminement doux.

Suite à ces différents éléments, M. Lerat a expliqué que s'agissant de la parcelle de M. Collin, si elle était acquise par la communauté de communes, il était prêt à faire une proposition d'achat à 1800 € / hectare tout en laissant le dessouchage à la charge de la communauté de communes. Il a ajouté que selon lui, il n'y aurait pas d'exploitation possible en 2022 au regard notamment des contraintes induites par ce dessouchage.

Mme la Présidente a expliqué à M. Lerat qu'elle allait exposer l'ensemble du dossier à l'exécutif communautaire pour faire arbitrer la question de l'achat de la parcelle de M. Collin à un prix au-dessus de la valeur de la terre agricole pour servir de foncier de compensation vis-à-vis de lui, par rapport aux terrains qu'il exploite sur l'emprise de la future zone d'activités (emprise de la phase 1 et de la phase 2). Mme la Présidente a ajouté également que cette acquisition, au même titre que les autres acquisitions, était conditionnée par la faisabilité d'aménagement de la zone artisanale.

En synthèse :

- La Communauté de communes s'engagerait à acquérir la parcelle de M. Collin pour servir de compensation foncière à l'égard de M. Lerat.

- M. Lerat propose cette parcelle (moins une bande de 4 à 5 mètres le long de la route des prés) au prix de 1800 € par hectare avec un dessouchage pris en charge par la communauté de communes,
- Si cette acquisition faisait l'objet d'un accord, M. Lerat ne demanderait pas d'indemnité d'éviction pour les parcelles qui sont sur l'emprise de la future zone d'activités. Cet accord purgerait alors son droit de préemption sur ces parcelles.
- L'ensemble des modalités foncières sont conditionnées par la faisabilité d'aménager la zone artisanale.
- Les décisions des élus leur seront communiquées (à M. Lerat et à M. Collin) très rapidement (quelques semaines après les RDV).

QUESTION N°3
CESSION DE L'INOX ENTREPOSÉ DANS LES LOCAUX EX-TONIC SITUÉS A TILLENAY

La Communauté de Communes a fait l'acquisition des anciens bâtiments TONIC situés en face de la gare SNCF à Tillenay dans lesquels se trouvaient au moment de la vente des pièces en inox.

La Communauté de Communes souhaite mettre en œuvre un projet de réhabilitation du bâtiment pour en faire un tiers-lieu, un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a ainsi été attribué à l'entreprise A2AD le 7 octobre 2021.

Les pièces en inox (approximativement 30 tonnes) doivent aujourd'hui être vendues afin de poursuivre la mission de réhabilitation du lieu.

Deux propositions de rachat ont été formulées par les Sociétés SERRAND et BOURGOGNE RECYCLAGE.

A prestation équivalente, les deux sociétés proposent une reprise relativement similaire (1 790 €/tonne pour Bourgogne Recyclage et 1 776 €/tonne pour Serrand). La société Serrand a refusé de se déplacer pour valider la qualité de l'inox, ce qui induit aucune garantie sur le prix de reprise proposé.

Bourgogne Recyclage propose deux options :

- Une option 2 à 1790 € par tonne pour laquelle il ne reprend que le matériau, à charge pour la communauté :
  + De louer du matériel pour déplacer les matériaux de l'atelier jusqu'au quai de déchargement,
  + De louer une benne,
  + Présence d'un agent communautaire pendant toute la période du chargement des matériaux (près d'une semaine),
  + Neutraliser pendant une semaine deux places de stationnement pour entreposer la benne et permettre au camion de manœuvrer,
  + de traiter les palettes et caisses abîmées.
- Une option 1 intéressante dans sa globalité, comprenant la reprise des caisses en incluant leur retraitement portant l'offre de reprise de l'inox à 1540€/tonne.

Il est donc proposé de retenir l'option 1 au vu des contraintes exposées ci-dessus concernant l'option 2.

Vu la proposition de rachat en annexe,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Madame la Présidente à revendre des pièces en inox à la Société Bourgogne Recyclage sur une base de 1540 € la tonne incluant la prise en charge des caisses en l'état, la collecte en véhicule, le démantèlement des caisses, le traitement des plastiques et bois sur leur site, le recyclage de l'inox (conformément à l'option 1 de la proposition de rachat).**
- **Autorise la Présidente à signer toute pièces consécutives à ce dossier.**

QUESTION N°4
ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU TITRE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – EI GAVIGNET GEOFFROY

L'EI GAVIGNET GEOFFROY, productrice de légumes biologiques, située à Labergement-lès-Auxonne, ayant pour chef d'exploitation M. Geoffroy GAVIGNET, souhaite réaliser une extension d'un bâtiment existant pour y construire une chambre froide positive.

La CAP Val de de Saône, cheffe de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise a délibéré en 2019 pour mettre en place un dispositif cohérent avec celui de la Région, afin de pouvoir ouvrir aux acteurs économiques du territoire la possibilité de déposer des dossiers pour débloquer des fonds régionaux.

Dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de l'appel à projets régional « Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales » porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'octroi d'aides régionales est ainsi conditionné à l'aide de la CAP Val de Saône.

Le 16 juin 2021, le bureau communautaire avait voté l'attribution d'une aide de 5 000€ pour l' EI GAVIGNET GEOFFROY au titre de l'immobilier d'entreprise.

Des ajustements au projet permettent aujourd'hui à l'EI GAVIGNET GEOFFROY de bénéficier d'une aide plus conséquente de la Région, dans le cadre du « Soutien à la commercialisation en vente directe des productions régionales » qui mobilise la convention établie entre l'EPCI et la région sur le champ de l'immobilier d'entreprise, sous réserve que la CAP Val de Saône revoit également le montant de l'aide octroyée.

Ce projet répond aux enjeux du projet alimentaire de la communauté de communes, notamment ceux de l'accompagnement et du soutien à la diversification des activités des exploitations agricoles du territoire, de développement des outils de logistique, transport et stockage, ou encore d'accroissement des volumes de productions locales pour répondre à des besoins présents et futurs en approvisionnement local de qualité.
Il répond également à la politique de développement économique impulsée par la Communauté de communes, le Département via le PAT départemental et la Région Bourgogne Franche Comté à travers sa politique d'aides directes au développement économique.

Les dépenses prévues pour ce projet sont de deux ordres :

- Investissements immobiliers : 193 043.80€ (dont 166 896.80€ éligibles)
- Investissement de matériels et équipements : 61 622€

Le montant maximal accordé par la Région au volet immobilier est de 100 138 €.

Pour prétendre toucher des fonds dans le cadre de cet appel à projets, une subvention de la communauté de communes est nécessaire et exigée, à hauteur de 10 013.80€, soit 5 013.80€ supplémentaires à ce qui avait été voté initialement.

Vu la délibération 39-513 du 25 novembre 2021 approuvant à l'unanimité la prolongation du règlement communautaire d'intervention pour l'aide à l'immobilier d'entreprise, et la prolongation de la convention à signer avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'aide à l'immobilier d'entreprise,
Vu le règlement communautaire d'intervention relatif à l'immobilier d'entreprise,
Vu la convention signée le 6 janvier 2021 entre la Région Bourgogne Franche Comté et la CAP Val de Saône relative à l'aide pour l'immobilier d'entreprise,
Vu la délibération du bureau communautaire du 16 juin 2021
Vu la transmission à la CAP Val de Saône du dossier de demande d'aide actualisé,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Attribue une aide 5 013.80 € complémentaire à celle accordée le 16 juin 2021 à la société EI GAVIGNET GEOFFROY**

- **Autorise Madame la Présidente à signer tous documents consécutifs à ce dossier.**

QUESTION N°5
AVIS PRÉALABLE AU VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

QUESTION N°5-1
APPROBATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2021

En application de la nomenclature M14 les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le Conseil Communautaire après leur constatation lors du vote du compte administratif. Toutefois l'instruction permet de procéder à une reprise anticipée des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Il est ainsi proposé d'utiliser cette méthode afin de pouvoir procéder ensuite aux votes des budgets primitifs de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires,
Vu les Budgets primitifs 2021 et les décisions modificatives,

Les résultats comptables 2021 provisoires attestés par le comptable public se présentent comme suit :

I. Budget principal

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	6 465,38 €	0,00	89 377,17 €	95 842,55 €
FONCTIONNEMENT	3 976 950,70 €	0,00	481 813,77 €	4 458 764,47 €
Total euros	**3 983 416,08 €**	**0,00**	**571 190,94 €**	**4 554 607,02 €**

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	**95 842,55 €**
Restes à réaliser en dépenses	102 883,10 €
Restes à réaliser en recettes	23 108,00 €
Besoin de financement (résultat réel)	**0,00**

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Fonctionnement	4 458 764,47 €
Affectation au besoin de financement c/1068	**0,00**
Affectation en report à nouveau fonctionnement c/002	**4 458 764,47 €**

II. Budget régie à simple autonomie financière Environnement-Déchets secteur Auxonne

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	255 003,43 €	0,00	-22 914,23 €	232 089,20 €
EXPLOITATION	334 332,79 €	0,00	89 375,36 €	423 708,15 €
Total euros	**589 336,22 €**	**0,00**	**66 461,13 €**	**655 797,35 €**

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	**232 089,20 €**
Restes à réaliser en dépenses	65 687, 04 €
Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin de financement (résultat réel)	**0,00**

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Exploitation	423 708,15 €
Affectation au besoin de financement c/1068	**0,00**
Affectation en report à nouveau Exploitation c/002	**423 708,15 €**

III. Budget régie à simple autonomie financière Environnement-Déchets secteur Pontailler sur Saône

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	241 104,52 €	0,00	-51 816,18 €	189 288,34 €
EXPLOITATION	389 957,28 €	49 376,58 €	117 954,58 €	458 535,28 €
Total euros	**631 061,80 €**	**49 376,58 €**	**66 138,40 €**	**647 823,62 €**

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	**189 288,34 €**
Restes à réaliser en dépenses	22 128,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin de financement (résultat réel)	**0,00**

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Exploitation	458 535,28 €
Affectation au besoin de financement c/1064	**0,00**
Affectation au besoin de financement c/1068	**0,00**
Affectation en report à nouveau Exploitation c/002	**458 535,28 €**

IV. Budget annexe Office du Tourisme

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	51 218,89 €	0,00	5 420,67 €	56 639,56 €
FONCTIONNEMENT	83 194,33 €	0,00	79 765,71 €	162 960,04 €
Total euros	**134 413,22 €**	**0,00**	**85 186,38 €**	**219 599,60 €**

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	**56 639,56 €**
Restes à réaliser en dépenses	47 024,08 €
Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin de financement (résultat réel)	**0,00**

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Fonctionnement	162 960,04 €
Affectation au besoin de financement c/1068	**0,00**

Affectation en report à nouveau fonctionnement c/002	**162 960,04 €**

V. Budget annexe du Funérarium

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-3 173,45	0,00	- 718,26	- 3 891,71
FONCTIONNEMENT	22 502,06	3 173,45	14 440,32	33 768,93
Total euros	**19 328,61**	**3 173,45**	**13 722,06**	**29 877,22**

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	**-3 891,71**
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin de financement (résultat réel)	3 891,71

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Exploitation	33 768,93
Affectation au besoin de financement c/1068	**3 891,71**
Affectation en report à nouveau Exploitation c/002	**29 877,22**

VI. Budgets Annexes Eau et Assainissement

L'affectation des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement sera faite ultérieurement en raison de l'attente des écritures définitives à passer suite à la dissolution des syndicats (opérations d'ordre non budgétaire).

VII. Budget annexe Zone d'Aménagement Economique Ecopôle Vonges

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	- 105 215,76	0,00	0,00	- 105 215,76
FONCTIONNEMENT	66 472,45	0,00	0,00	66 472,45
Total euros	**- 38 743,31**	0,00	**0,00**	**- 38 743,31**

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	**- 105 215,76**
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin de financement (résultat réel)	**0,00**
AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Fonctionnement	66 472,45
Affectation au besoin de financement c/1068	**0,00**
Affectation en report à nouveau investissement c/ 001	**66 472,45**

VIII. Budget annexe Zone d'Aménagement Economique de Villers les Pots

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	- 6 494,00	0,00	0,00	- 6494,00
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
Total euros	**- 6 494,00**	**0,00**	**0,00**	**- 6494,00**

DETERMINATION DU RESULTAT REEL D'INVESTISSEMENT (Besoin de financement)	
Résultat de clôture investissement (C /001)	- **6 494,00**
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Besoin de financement (résultat réel)	**0,00**

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture Fonctionnement	0,00
Affectation au besoin de financement c/1068	**0,00**
Affectation en report à nouveau investissement c/ 001	**0,00**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable :

- **A L'APPROBATION de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 des différents budgets de la CAPVDS, en accord avec la balance et l'état des restes à réaliser visés par le comptable public.**

QUESTION N°5-2
BUDGETS PRIMITIFS 2022

Lors de sa précédente séance du 27 janvier 2022, le Conseil Communautaire a tenu son débat d'orientations budgétaires qui a tracé les perspectives budgétaires pour l'année 2022.

A ce stade du processus budgétaire, l'ensemble des budgets est proposé avec une reprise anticipée des résultats antérieurs.

Il convient maintenant d'étudier le budget général de la collectivité en vue de procéder à son vote.

Vu l'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 27 janvier 2022,
Vu les réunions d'arbitrages préparatoires au vote des budgets,
Vu les Conseils d'exploitation des SPIC déchets du 23 février 2022,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 24 février 2022,
Vu le tableau des effectifs 2022,
Vu les maquettes des budgets primitifs,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable :

- **A L'APPROBATION du Budget Principal, pour l'ensemble des chapitres et des articles,**

- **A L'APPROBATION des budgets annexes et autonomes, pour l'ensemble des chapitres et des articles,**

- **A L'APPROBATION des différentes annexes produites en appui des budgets primitifs, dont l'état de la dette et le tableau des effectifs,**

1- **Le budget principal**

a. **Synthèse par section et chapitre**

	BP 2021	BP 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	**9 361 462 €**	**9 886 576 €**
011 - Charges à caractère général	1 404 738 €	1 541 392 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 753 770 €	5 131 764 €
014 - Atténuation de produits	2 327 538 €	2 327 538 €
65 - Autres charges de gestion courante	612 030 €	478 914 €
66 - Charges financières	16 026 €	16 806 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000 €	20 000 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	57 913 €	76 162 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	187 447 €	294 000 €
RECETTES	**9 361 462 €**	**14 345 340 €**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou défici	- €	4 458 764 €
013 - Atténuations de charges	163 748 €	205 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 877 253 €	2 393 343 €
73 - Impôts et taxes	5 330 426 €	4 945 248 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 883 676 €	2 338 485 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 900 €	3 500 €
76 - Produits financiers	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	100 000 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 459 €	1 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	**752 067 €**	**1 658 365 €**
020 - Dépenses imprévues (investissement)	10 000 €	105 843 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 459 €	1 000 €
13 - Subventions d'investissement	75 000 €	75 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 000 €	90 000 €
20 - Immobilisations incorporelles (hors 204)	220 000 €	288 820 €
204-Subventions d'équipement versées	171 182 €	544 582 €
21 - Immobilisations corporelles	211 426 €	498 120 €
23 - Immobilisations en cours	- €	50 000 €
27-Autres immobilisations financières	- €	5 000 €
RECETTES	**752 067 €**	**1 658 365 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporte	- €	95 843 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
024 - Produits de cessions	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 447 €	294 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	21 814 €	181 775 €
13 - Subventions d'investissement	362 797 €	359 377 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	180 009 €	446 554 €
204- subventions d'équipement	- €	280 816 €

b. Reprise anticipée des résultats

Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à + 4 458 764,47 €. La section de fonctionnement était d'ores et déjà à l'équilibre budgétaire sans cette reprise, ainsi un excédent budgétaire du même montant apparait.

Le résultat d'investissement reporté est de + 95 842,55 €. Afin d'équilibrer la section d'investissement la totalité du montant a été ajouté au chapitre 020 « dépenses imprévues ».

c. Principales évolutions des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 6% entre le BP 2021 et le BP 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse :

- Des charges à caractère général (+9%)

Les principaux facteurs liés à cette augmentation sont l'étude de danger de la digue de Champdôtre (+75K€), l'étude de prévention des inondations sur la commune d'Auxonne (+50K€), les diagnostics à réaliser pour la réhabilitation de la friche industrielle à Tillenay en vue de la création d'un tiers-lieu (+25K€) et une augmentation des dépenses liées au marché de restauration avec la société SHCB du fait de l'augmentation des tarifs, et de la fréquentation des familles (+66K€). Il est à noter que la société SHCB souhaite à nouveau renégocier ses tarifs, de l'ordre de +9.4%, afin de compenser la perte subie par l'augmentation du coût des matières premières. Un rendez-vous est d'ores et déjà pris avec eux sur ce sujet en date du 16 mars. En outre, consécutivement à une proposition faite en bureau communautaire, les charges liées aux dépenses d'énergie ont été abondées de 10 000 € supplémentaires pour tenir compte du contexte inflationniste (choc d'offre) et du contexte international. Il est donc proposé de passer de 48 460 € à 72 400 €.

- Des charges de personnel (+8%)

L'évolution de la masse salariale entre 2021 et 2022 s'explique principalement par :

- La revalorisation nationale du SMIC (+3% entre janvier 2021 et janvier 2022) impactant les salaires de 135 agents au sein de la collectivité et occasionnant une dépense supplémentaire de 60K€.
- La revalorisation de la politique salariale au sein des multi-accueils (+13K€).
- Le recalibrage des contrats des équipes périscolaires/extrascolaires afin de permettre une stabilité de l'emploi et le rendre plus attractif (+29K€). Cependant, l'impact sur la masse salariale est très contenu au regard de l'évolution des recettes perçues liées à la hausse de la fréquentation.
- La création de 6 postes équivalant à 5 ETP : Comme cela apparaît sur le tableau, la création de ces postes a un impact significatif sur la dépenses (180 000 €) mais en coût net, une fois les recettes déduites, cela représente 47 500 €.

SERVICE	FONCTION	NB. POSTE	IMPACT 2022	COÛTS ANNUELS	COÛTS REFACTURES
Service technique	Agent technique – apprenti(e)	1	12 mois	28 000 €	-
Secrétariat de Mairie	Coordination Pole et Secrétariat de Mairie	0,5	12 mois	19 500€	19 500 € *(refacturation externe)*
Administration générale	Assistant(e) RH	0,5	12 mois	19 500€	-
Administration générale	Policier Municipal	1	12 mois	50 000€	50 000 € *(refacturation externe)*
Eau/Assainissement	Technicien eau/assainissement	1	12 mois	36 000 €	36 000€ 100% payés par le BG refacturé à 100% au Budget Eaux&Assainissement
Maison des Services	Conseiller numérique France Services	1	12 mois	27 000 €	27 000 € *(refacturation externe)*

- Des dotations aux amortissements (chapitre 40)

Cette hausse s'explique par le démarrage de l'amortissement de l'extension du bâtiment du siège de la CAP VDS.

- Chapitre 65 autres charges de gestion courante

Parallèlement à ces augmentations de dépenses, on observe une baisse significative du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ». En effet, la subvention d'équilibre versée par le budget principal à l'office du tourisme en 2021 a été faite à hauteur de l'inscription budgétaire du budget primitif 2021. Ce versement a engendré un excédent de 154K€ sur le budget office du tourisme. Ainsi, la subvention d'équilibre 2022 s'en trouve diminuée de manière significative. Le montant de cette subvention retrouvera son niveau de 2021, dès la campagne budgétaire 2023 donc ce sera à anticiper dans les évolutions du prochain budget.

Le budget funérarium disposant d'un résultat de fonctionnement confortable fin 2021 (+29K€), exceptionnellement, aucune subvention d'équilibre ne sera versée en 2022 afin d'apurer cet excédent qui n'a pas lieu d'être sur ce budget.

d. Principales évolutions des recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 « Produits des services » est en augmentation de 27% par rapport à 2021. Cela est dû à l'augmentation de la fréquentation des établissements périscolaires. La part famille des recettes périscolaires passe d'un budget 2021 de 800K€ à 1 000K€ en 2022, établie sur la base du réalisé 2021. Mais cette augmentation est également expliquée par l'augmentation des remboursements de frais de personnel provenant des budgets SPIC déchets. En effet, lors de l'établissement du budget primitif 2021 une somme de 177K€ avait été inscrite, mais suite à un travail d'ajustements et après reprise des excédents, ce montant a été actualisé par une décision modificative en octobre 2021. Le remboursement du policier municipal, du technicien eau/assainissement, tout comme la subvention France Services pour le recrutement d'un conseiller numérique sont également à prendre en compte à hauteur de 100K€.

Le Chapitre 73, fiscalité, était de 5,3 millions au BP 2021. Le compte administratif 2021 provisoire fait apparaître 4,8 millions, cela s'explique par le fait que la compensation de l'Etat pour la réforme de la taxe d'habitation apparaît désormais au chapitre 74 (dotations). En 2022, il est envisagé 4,9 millions d'€, qui s'expliquent par la revalorisation des bases et par la hausse de la fraction de TVA récupérée par la CAP VDS, toujours en lien avec la réforme de la taxe d'habitation.
Le chapitre 74, mécaniquement, augmente. Il était de 1,8 million au BP 2021. Au compte administratif provisoire, on le retrouve à 2,2 et il va passer à 2,3 millions en prévisionnel 2022. Cela s'explique par l'intégration de la compensation de l'Etat dans la réforme de la TH et par la hausse de la dotation intercommunalité, même s'il s'agit d'une hausse plafonnée, comme cela a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

Enfin, le chapitre 77 ne bénéficie plus d'aucune recettes, le remboursement par le SPIC de Pontailler de 100 000 €/an au titre du remboursement de la dette consécutive à la dissolution du syndicat mixte et donc de la reprise de la gestion par un budget dédié par la Communauté de communes, est terminé.

e. Les restes à réaliser 2021

- **En dépenses**

Tiers	Objet	Compte	Montant	Date	Service
ABELIUM	Achat 10 tablettes tactiles avec Pocketo	2183	9120	16/11/2021	AD
ABELIUM	Migration vers DOMINO'Web 2 avec Portail Familles	2051	23108	16/11/2021	AD
ARTELIA	Maitrise d'oeuvre pour la création d'une aire de covoiturage sur la commune de Soirans	2031	21132	16/11/2021	DEVDUR
MJSP GEOMETRES	Travaux topographiques et fonciers - SOIRANS - AIRE DE COVOITURAGE	2031	5988	11/01/2022	DEVDUR
BLANDINE LEATHE	FONDS REGIONAL DES TERRIOIRES SOLDE N° INVT 2021FONDSTERRITOIRES	20422	2733	07/05/2021	DEVECO
BOULANGERIE SIM	SOLDE FRT	20422	5000	19/10/2021	DEVECO
LA POISSONNERIE	FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES - LA POISSONNERIE	20422	2500	15/12/2021	DEVECO
LE GOUT DU LOCA	FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES - SARL LE GOUT DU LOCAL	20422	2500	15/12/2021	DEVECO
EURL ABKBUS	Aide au titre de l'immobilier d'entreprise - EARL ABKBUS	20422	10000	05/01/2022	DEVECO
EI GAVIGNET GEO	Aide au titre de l'immobilier d'entreprise - EI GAVIGNET	20422	5000	05/01/2022	DEVECO
CITA	Aide au titre de l'immobilier d'entreprise	20422	5000	17/01/2022	DEVECO
CELTIPLAST	Aide au titre de l'immobilier d'entreprise	20422	5000	17/01/2022	DEVECO
PERRIGNY-S	Fonds concours Trvx aménagt accueil périscolaire - PERRIGNY	2041412	2604,1	17/12/2021	PERI
UGAP	ABRIS VELOS	2188	3198	12/01/2022	TECHNIQUE
	Total de la sélection		102883,1		

- **En recettes**

Tiers	Objet	Compte	Montant	Date	Service
PREFECTURE	SUBVENTION MIGRATION LOGICIEL ABELIUM	1311	23108,00	07/02/2022	AD

f. Récapitulatif des investissements inscrits au budget principal par service

Budget	Service/lieu	Objet	Montant inscrit au budget	recettes subvention	recettes FCTVA
Budget Général	Administration	Logiciel RH	50 000,00	37 512,00	15 571,00
		Logiciel PEF	23 200,00		
		Tablettes	9 120,00		
		Matériel de bureau et informatique	15 000,00		
	Developement durable	Aire de covoiturage	300 000,00	569 916,10	76 886,00
		Reversement subvention frigo	280 817,00		
		convention PPRT (Titanobel)	15 000,00		
		Etude liaison douce	25 000,00		
		Schéma directeur ENR	7 500,00		
		Etude MOE Covoiturage	22 000,00		
		Etude complémentaire cuisine centrale	15 000,00		
	Développement économiqu	Etude AMO Tiers lieu	113 000,00		41 483,40
		MOE Tiers-lieu démarrage 2023 selon planning A2AD	50 000,00		
		Actions Agence économique régionale	5 000,00		
		FRT/aide immobilier d'entreprise	143 765,00	32 765,00	
	Gens du voyage	Participation aménagement RD 905 entrée de l'AGV 2022	75 000,00		15 600,00
		Etude MOE AGV	19 000,00		
	Maison des services	Appareil photo reflex+objectif+casque VR	3 500,00		560,00
	Musique	Tringles à rideaux	2 000,00		350,00
	Périscolaire	Convention sivos (Solde)	65000,00		7 533,00
		tablettes(RAR)+renouvellement ordis+écrans, electroménager, mo	45220,00		
		salle des fêtes villers convention (Solde)	40000,00		
	Technique	Etude rénovation énergétique bâtiment siège	5 000,00		20 912,00
		chemin camion Vonges	3 700,00		
		voirie des Granges hautes	9 000,00		
		Climatisation baies brassage	12 000,00		
		Meubles de change	10 000,00		
		Purificateurs d'air	4 000,00		
		Eclairage LED PETR+MDS	12 000,00		
		Zoe +borne	20 000,00		
		Duster police municipal	25 000,00		
		Désherbeur non phytosanitaire	30 000,00		
	Ensemble des services	Matériel bureautique et informatique	19 000,00		3 040,00
			1 473 822,00	640 193,10	181 935,40

<u>Modernisation des outils :</u>

Les applications métier ont toujours connu des phases de développement. Désormais, avec la massification de la dématérialisation et la montée en puissance du travail à distance, le développement de ces applications est un enjeu incontournable pour éviter que notre collectivité subisse un décrochage numérique. 2 axes de travail sur 2022 ont été identifiés pour le budget général et un qu'on retrouvera dans le budget SPIC déchets :

- *Logiciel Enfance/jeunesse – Evolution du portail famille*

Afin de faire évoluer le portail famille (plateforme de réservations/échanges avec les familles du territoire) et le traitement des présences/absences à distance depuis les sites périscolaires, une migration du logiciel enfance/jeunesse est nécessaire pour un montant de 32 228€.

Dans le cadre du plan France Relance et au titre du fonds de « transformation numérique des territoires » dédié aux collectivités territoriales, une subvention de 23 108 € a été allouée pour la mise en œuvre de ce projet, qui est reprise dans les restes à réaliser en recettes.

- *Logiciel RH : demande subvention suite à appel à projet de la région dans le cadre d'un fonds en faveur du développement de la transformation numérique des collectivités*

La CAP VDS a obtenu le soutien financier de la région Bourgogne-Franche-Comté (pour 20 000 €, 40 % de subvention sur la base d'une dépenses HT de 50 000 €), dans le cadre de son projet de changement de Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) en 2022. Cet investissement est destiné à garantir la fiabilité des données, moderniser les pratiques, suivre les évolutions réglementaires, gagner en productivité et structurer efficacement les processus RH. L'outil actuellement utilisé est obsolète et n'est plus développé par l'hébergeur. Si le montant de dépenses devait être moindre, la subvention serait calculée sur la base de 40 % du montant HT dépensé.

Création d'un tiers-lieu :

En 2019, la CAP Val de Saône a préempté les locaux Tonic pour un montant de 60 000 € hors frais d'acte. L'acte d'achat a été signé en 2020.

En s'appuyant sur une étude d'opportunité du cabinet Katalyse rendue en 2019, la CAP Val de Saône envisage l'aménagement d'un tiers lieu en face de la gare de Tillenay.

Un marché d'assistance à maitrise d'ouvrage a été attribué à l'entreprise A2AD pour un montant total de 93 890€ HT. La durée du projet est estimée à 31 semaines pour les deux premières phases à savoir la définition du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et le diagnostic du bâtiment puis la désignation du maître d'œuvre. Les troisième et quatrième phases d'environ 20 mois intègrent la conception et la réalisation du projet.

La phase de réalisation du projet (à hauteur de 35 000€ pour l'AMO seule) ne devrait pas débuter avant 2023.

Suite aux échanges avec A2AD, une enveloppe concernant la phase de conception (maîtrise d'œuvre) doit tout de même être inscrite au budget primitif 2022 (50 000€).

Aire d'accueil des gens du voyage

Le Schéma 2018-2024 impose la réalisation d'une aire des gens de voyage de 20 places.
La CAP Val de Saône a une autorisation de programme en cours sur ce projet qui est la traduction d'une obligation réglementaire et du schéma.

La CAP Val de Saône a déjà acquis le foncier pour 97 635 € en 2019 et contractualisé une maîtrise d'œuvre pour 18 720 € TTC en 2018.

Pour 2022, il est proposé d'inscrire une participation financière de 75 000€ pour l'aménagement par le Département de l'entrée sur le terrain jouxtant la RD 905.

Création d'une aire de covoiturage à Soirans :

Avant - projet validé en groupe de travail PCAET : 327 400 € TTC de prévisionnel de travaux pour une aire de 49 places.

Participation d'APRR correspondant à un montant 100 % des travaux éligibles engagés à concurrence d'un plafond de 257 153,00 € HT – approbation de la délibération en conseil communautaire le 27 janvier 2022 ;

Un montant de 10 000 € va être ajouté pour l'acquisition de la parcelle d'implantation de l'aire de covoiturage auprès de la commune de Soirans (délibération soumise à ce conseil communautaire du 3 mars 2022).

- Montant global du projet :
  - *327 400 € TTC de travaux (2022 pour partie, un reliquat en 2023) ;*
  - *24 470 € TTC de maitrise d'œuvre (RAR 2021) ;*
  - *9 840 € TTC d'études géotechniques (2022) ;*
  - *5 990 € TTC de levés topographiques (RAR 2021) ;*
  - *1 600 € TTC d'acquisition pour la parcelle de compensation à la distraction du régime forestier (2022)*
  - *6 467 € TTC d'acquisition de la parcelle appartenant à la commune de Soirans (2022) ;*
  - *1 000 € TTC pour l'estimation du prix de la parcelle avec perte à venir des boisements (2022).*

Soit un coût total prévisionnel de 370 300 € TTC, la somme de 300K€ + des crédits de 22 000 € pour l'étude de maîtrise d'œuvre ont été inscrits au BP 2022 en crédits nouveaux, d'ultimes crédits devraient être inscrits sur 2023.

En conclusion, l'autonomie financière et fiscale de la CAP VDS tend à se restreindre puisque 47% des recettes proviennent de financements que la collectivité ne maîtrise pas. Les marges de manœuvre budgétaire de la CAP VDS se réduisent de manière inéluctable, et un travail d'évaluation sera à conduire au cours de l'année 2022. Enfin, un programme pluriannuel d'investissements sera présenté lors du conseil communautaire d'avril 2022 afin de donner plus de visibilité sur le projet de développement du territoire d'ici à 2026.

2- Budget SPIC Auxonne

a. Synthèse par section et chapitre

Le résultat d'exploitation reporté s'élève à 423 708 €. Cet excédent sert tout d'abord à financer un déficit de la section d'exploitation de 190 537 €. Ce déficit est à relativiser du fait de l'inscription de dépenses d'ordre (amortissements) pour plus de 270 000 €. Le reliquat, a été réparti sur d'autres postes budgétaires afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire strict. En effet, les SPIC sont soumis à un équilibre budgétaire strict, dont les conditions sont définies aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du CGCT. Dans un objectif de transparence des tarifs et de sincérité budgétaire, les budgets de ces services doivent être équilibrés en dépenses et en recettes.

Ainsi, 120 000 € de dépenses imprévues ont été ajoutées et la prévision budgétaire du compte 611 « sous-traitance générale » a été augmentée de 113 171,08€.

Côté investissements, le résultat reporté est de 232 089 €. Afin d'équilibrer la section en dépenses et en recettes, la totalité de la somme a été inscrite au chapitre 21 « immobilisation corporelles » en prévision des investissements liés à l'harmonisation.

	BP 2021	BP 2022
SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES	**1 629 123 €**	**2 140 868 €**
011 - Charges à caractère général	938 225 €	1 101 067 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	417 180 €	612 918 €
65 - Autres charges de gestion courante	20 000 €	21 500 €
66 - Charges financières	5 084 €	4 518 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		- €
022 - Dépenses imprévues		120 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	238 634 €	270 865 €
RECETTES	**1 629 123 €**	**2 140 868 €**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		423 708 €
013 - Atténuations de charges	1 000 €	1 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	29 231 €	54 231 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 382 892 €	1 433 486 €
74 - Dotations, subventions et participations	212 000 €	215 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 000 €	13 443 €
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	**434 974 €**	**622 090 €**
020 - Dépenses imprévues (investissement)	20 000 €	20 865 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 231 €	54 231 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 341 €	19 093 €
20 - Immobilisations incorporelles	44 000 €	40 000 €
21 - Immobilisations corporelles	297 402 €	487 901 €
RECETTES	**434 974 €**	**622 090 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		232 089 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	238 634 €	270 865 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	48 000 €	39 800 €
13 - Subventions d'investissement		35 374 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	148 340 €	43 962 €

b. Principales évolutions des dépenses d'exploitation (sans tenir compte de la reprise des résultats 2021)

Les dépenses d'exploitation sont en augmentation de 16% par rapport au budget primitif 2021.

La chapitre 011 supporte une augmentation de 34K€ (+2.6%) du fait de la révision des prix de traitement des déchets.

Les charges de personnel apparaissent en forte augmentation par rapport au BP 2021 mais une décision modificative a été prise en octobre 2021 pour réévaluer le montant des charges de personnel

à hauteur de 564K€, en lieu et place des 417K€. Soit au final une augmentation du chapitre de l'ordre de 8%, justifiée par l'inscription au tableau des effectifs de 2 chauffeurs-rippers pour un coût annuel budgété de 60K€.

Enfin le chapitre 042, dotations aux amortissements, subit une hausse de plus de 30K€ par l'enregistrement en 2021 de nouvelles immobilisations (liste ci-dessous) dont l'amortissement démarre en 2022.

n° Inventaire	Code bien	Désignation	Valeur initiale	date d'entrée	Date début amort.	Tiers
2021-DECHAUX-AMENAG	DECHAUX-AMENAG	Aménagement ancienne décharge Auxonne pour stockage divers	9600.0	02/11/2021	01/01/2022	ROUSSELET SARL
2021BACSOMAUX	2021BACSOMAUX	BACS DE COLLECTE OM (100 80l+100 140l+100 240l+300 240l+20 360l)	19699.2	08/07/2021	01/01/2022	SCHAFER SA
2021BENNES-AUX	2021BENNES-AUX	Achat benne renforcée + bennes standards	43506.0	18/11/2021	01/12/2021	S2B CONSTRUCTIONS SAS
2021BOM4 FZ739JP	2021BOM4JP	ACHAT CAMION BOM 4 FZ739JP	136856.43	27/07/2021	01/01/2022	UGAP Société
2021SEAUPRECOL	2021SEAUPRECOL	50 seaux de précollecte - 40 litres - Jaune	847.8	11/05/2021	01/06/2021	BILOBA ENVIRONNEMENT Entreprise
2021SPICACOMPSOTEURS	COMPOSTEURS	Composteurs bois	2159.7	11/08/2021	01/01/2022	QUADRIA ENVIRONNEMENT SAS

c. Principales évolutions des recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 est en légère augmentation (+2.57%), non pas de l'augmentation des comptes 703 « vente de produits résiduels » ou 706 « prestation de service » qui sont stables par rapport à l'année N-1, mais de celle concernant les frais de mise à disposition de personnel facturé. En effet, ils passent de 96K€ à 128K€. Un calcul de la répartition et affectation des équipes a été réalisé au plus juste entre le secteur de Pontailler et celui d'Auxonne.

Le chapitre 74 concerne une subvention CITEO pour le développement du tri à hauteur de 215K€ et est stable par rapport à 2021.

Le chapitre 042 équivaut à une reprise de subvention de 29K€ (somme identique en dépense d'investissement).

Le chapitre 75 s'élève à 13K€ et correspond principalement au remboursement par la trésorerie des frais d'envoi des factures aux usagers par l'entreprise DocOne.

d. Les restes à réaliser 2021

Tiers	Objet	Compte	Montant	Date	Service
S2B	7 BENNES 29M3	2188	43962	23/11/2021	DEIES
SULO	Solutions Embarquées - Logiciel	2051	21725,04	06/12/2021	OM
	Total de la sélection		65687,04		

e. Récapitulatif des investissements

Budget	Service/lieu	Objet	Montant inscrit au budget (yc RAR)	recettes subvention	recettes FCTVA
SPIC Auxonne		logiciel (dont 21725 SULO RAR)	40 000,00	35374 (DETR)	39 800,00
		barrières éventuelles	30 000,00		
		Télésurveillance	27 819,20		
		camion master en remplacement iveco	23 000,00		
		travaux voierie déchèterie Auxonne compte 2151	97 330,80		
		Bacs jaunes à jour pour mettre que des 240L 550 bacs à changer	16 500,00		
		bennes déchèteries	14 200,00		
		com déchèterie (panneaux horaires/ matières)	3 000,00		
		composteur	25 000,00		
		Bennes RAR 2021	43 962,00		
			320 812,00	35 374,00	39 800,00

Pour le Logiciel déchets – optimisation de l'outil à l'heure de la dématérialisation

Le logiciel utilisé actuellement en ce qui concerne la facturation des déchets montre certains dysfonctionnements et nécessite de nombreux contrôles et interventions humaines. De plus, avec l'harmonisation à venir, il apparait de moderniser ce logiciel afin d'avoir un fonctionnement optimum des services et accroitre le lien et la qualité du service rendu aux usagers. Le coût maximal prévisionnel estimé est de 30 000€ TTC mais la dépense pourrait s'avérer moindre après la consultation marché public des prestataires.

Dans le cadre du plan France Relance et au titre du fonds de « transformation numérique des territoires » dédié aux collectivités territoriales, une subvention de 80% du coût HT du projet a été attribuée.

3- Budget SPIC Pontailler

a. Synthèse par section et chapitre

Le résultat d'exploitation reporté s'élève à 458 535 €. Pour rappel, les SPIC sont soumis à un équilibre budgétaire strict, dont les conditions sont définies aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du CGCT. Dans un objectif de transparence des tarifs et de sincérité budgétaire, les budgets de ces services doivent être équilibrés en dépenses et en recettes.

Ainsi, cet excédent a été réparti comme suit en dépenses :

- Financement du déficit à hauteur de 11 217 € (mais écritures d'amortissements à hauteur de 102K€)
- + 30K€ article 611 « sous-traitance générale » (chapitre 011)
- + 70K€ en dépenses imprévues (chapitre 022)
- + 358 K€ de virement de crédits à la section d'investissements (chapitre 023)

Côté investissements, le résultat reporté est de 189 288 €. S'ajoute à cette recette, le virement de crédits de la section de fonctionnement d'un montant de 358 535,28 €. Afin d'équilibrer cette section en dépenses et en recettes, aucune ligne d'emprunt n'est nécessaire et la chapitre 21 « immobilisations corporelles » a été augmenté de 197 K€ en prévision des futurs investissements liés à l'harmonisation.

	BP 2021	BP 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	**1 055 341 €**	**1 551 950 €**
011 - Charges à caractère général	607 235 €	641 928 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	276 502 €	357 954 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 000 €	12 000 €
66 - Charges financières	3 951 €	3 533 €
67 - Charges exceptionnelles	112 653 €	6 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		5 000 €
022 - Dépenses imprévues		70 000 €
023 - Virement à la section d'invetissement		358 535 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	45 000 €	97 000 €
RECETTES	**1 055 341 €**	**1 551 950 €**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		458 535 €
013 - Atténuations de charges		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	9 341 €	29 341 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	929 000 €	947 074 €
74 - Dotations, subventions et participations	117 000 €	117 000 €
75 - Autres produits de gestion courante		
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	**417 204 €**	**727 505 €**
020 - Dépenses imprévues (investissement)		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 341 €	29 341 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 438 €	2 588 €
20 - Immobilisations incorporelles	44 000 €	13 300 €
21 - Immobilisations corporelles	361 425 €	682 276 €
RECETTES	**417 204 €**	**727 505 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		189 288 €
021- Virement de la section d'exploitation		358 535 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000 €	97 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	62 000 €	82 681 €
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées	310 204 €	

b. Principales évolutions des dépenses d'exploitation (sans tenir compte de la reprise de résultats 2021)

Les dépenses d'exploitation sont en hausse de 2% par rapport à 2021. Cette augmentation peut paraitre faible en comparaison de celle identifiée sur le SPIC Auxonne mais elle est neutralisée par la fin du remboursement de la dette du syndicat mixte qui s'élevait à 100K€ de dépenses annuelles. Sans cet élément, l'impact serait une augmentation des dépenses de 11%.

Les charges à caractère général restent stables malgré l'augmentation du prix de traitement des déchets (baisse du poste « achats d'étude » notamment, dont un montant important avait été provisionné en 2021 concernant l'étude sur l'harmonisation).
Les charges de personnel apparaissent en forte augmentation (+82K€) par rapport au BP 2021. Cette augmentation est due à la nouvelle méthode de calcul, au plus juste, de la répartition des frais de

personnel entre les deux SPIC. De plus, certaines tournées étant très lourdes, un renfort d'équipe a été prévu, comme évoqué supra.

Enfin le chapitre 042, subit une hausse de 57K€. 23K€ sont justifiés par l'enregistrement en 2021 de nouvelles immobilisations (liste ci-dessous), dont l'amortissement démarre en 2022. Et 29K€ sont relatifs à la sortie d'actifs due à la cession du local situé au 2 rue des Métiers à Pontailler-sur-Saône en 2020. Cette dépense n'impactera que l'exercice 2022.

N__inventaire	Code_du_bien	Désignation	Valeur_initiale	Date_d_entrée
2021/01-BENNES	2021/01-BENNES	Bennes déchetteries - Secteur Pontailler	40104	08/12/2021
2021BOM4FZ739JP	2021BOM4FZ739JP	ACHAT BOM4	73530,09	27/07/2021
2021COLONNESSTLEGERTRIEY	2021COLONNESPAV	ACHAT DE 20 COLONNES PAV VERRE	30038,4	28/07/2021
2021ORDISPICP	2021ORDISPICP	ACHAT ORDINATEUR PORTABLE HP290G3SFFCORE	1216,8	21/07/2021
2021SPICPCOMPOSTEURS	COMPOSTEURSBOIS	Composteurs bois	1160,36	11/08/2021
REAMENAGDECHPONTAILLER	REAMENAGDECHPON	Réaménagement de la Déchèterie de Pontailler	13512	24/06/2021

c. Principales évolutions des recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 est calé sur les résultats de 2021.

Le chapitre 74 concerne une subvention CITEO pour le développement du tri à hauteur de 215K€ et est stable par rapport à 2021.

Le chapitre 042 concerne une reprise de subvention, on la retrouve en dépense d'investissement.

d. Les restes à réaliser 2021

Tiers	Objet	Compte	Montant	Date	Service
TECTA	Réaménagement Déchetèrie PONTAILLER - Maitrise oeuvre	2135	22128	24/06/2021	DEIES
	Total de la sélection		22128		

e. Récapitulatif des investissements

Budget	Service/lieu	Objet	Montant inscrit au budget (yc RAR)	recettes subvention	recettes FCTVA
SPIC Pontailler		nouveau logiciel car pas tout payé en 2021	13 300,00		99 542,00
		tvx decheterie	300 000,00		
		camion master en remplacement iveco	12 232,50		
		6 PAV Verres	9 000,00		
		Bacs jaunes à jour pour mettre que des 240L 4300 foyers - 415 bacs dejà en place	116 550,00		
		Voir si PAV ont toutes des plateformes nickel	29 000,00		
		bennes decheterie (3)	15 000,00		
		composteur	20 000,00		
		com déchèterie (panneaux horaires/ matières)	2 000,00		
			515 082,50		99 542,00

La commande des bacs jaunes devra se faire sur l'année 2022 car les extensions des consignes de tri sont bien prévues au 1er janvier 2023 au centre de tri.
Un emprunt est éventuellement à prévoir pour le réaménagement de la déchèterie de Pontailler sur Saône.

4- Budget EAU

a. Synthèse par section et chapitre

Il est important de préciser que ce budget est présenté sans reprise des résultats dans l'attente des écritures définitives à passer suite à la dissolution des syndicats (opérations d'ordre non budgétaire).

Afin d'équilibrer le budget sans reprise des excédents antérieurs, les charges de personnel (remboursement au budget général) ont été supprimées pour 40K€ et le montant inscrit au compte 604 « achat d'études » a été diminué de 20K€. Ces montants seront réinscrits via une DM après la reprise des résultats définitifs.

Sans ces ajustements, il est à noter que la section d'exploitation du BP 2022 serait en déficit de 72 000€.

	BP 2021	BP 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	**309 194 €**	**283 800 €**
011 - Charges à caractère général	72 023 €	146 850 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 000 €	- €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 171 €	10 000 €
023 - Virement à la section d'investissement		
65 - Autres charges de gestion courante	1 000 €	
66 - Charges financières	31 000 €	33 600 €
67 - Charges exceptionnelles		
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		1 350 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	160 000 €	92 000 €
RECETTES	**309 194 €**	**283 800 €**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		
013 - Atténuations de charges		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	280 000 €	280 000 €
74 - Dotations, subventions et participations	29 194 €	3 800 €
75 - Autres produits de gestion courante		
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	**177 772 €**	**2 130 422 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
020 - Dépenses imprévues (investissement)		
13 - Subventions d'investissement		7 922 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	84 145 €	134 500 €
20 - Immobilisations incorporelles	25 385 €	95 000 €
21 - Immobilisations corporelles	42 500 €	1 793 000 €
23- Immobilisations en cours	25 742 €	100 000 €
RECETTES	**376 021 €**	**2 130 422 €**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000 €	92 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		
13 - Subventions d'investissement	216 021 €	216 442 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 821 980 €

b. Principales évolutions des dépenses et recettes d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement évoluent de +15% par rapport à 2021. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation du chapitre 011 et plus particulièrement de l'article 604 « achat d'études » pour 60K€ (20K€ à réintégrer via une DM). En effet, deux études ont été budgétées, une concernant le diagnostic agricole BAC Auxonne, et une concernant la mise à jour du fonctionnement des puits de Villers les Pots.

Les charges de personnel seront également impactées par le recrutement d'un agent en appui de la responsable du service eau/assainissement (à intégrer via le Budget supplémentaire à l'occasion de l'intégration des résultats définitifs).

Le chapitre 70 est reporté à l'identique du budget 2021.

c. Récapitulatif des investissements

Afin d'anticiper le transfert de compétences un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a été commandé au cabinet Artelia début 2018. La commande a été livrée courant 2019.

Ce schéma directeur a permis d'identifier Les travaux prioritaires à conduire pour améliorer la production et la distribution de l'eau, sécuriser l'approvisionnement en eau, de définir les niveaux de priorité de ces travaux et de donner un ordre de grandeur de leurs coûts (qui peut varier de +/- 30%). Sur la base de ce SDAEP, un plan pluriannuel d'investissements (PPI) a été élaboré par le groupe de travail eau/assainissement. En fonction des diverses évolutions réglementaires et aléas techniques ce PPI est amené à évoluer et devra faire l'objet d'une réévaluation annuelle.

D'ailleurs, suite à l'évolution des paramètres d'analyses dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau potable, la collectivité a dû proposer un plan d'actions pour reconquérir la conformité d'eaux de distribution et a choisi d'investir dans une station de filtration par charbon actif sur Auxonne.

<u>Récapitulatif du programme d'investissements « Eau » 2022</u> (arrêté par le groupe de travail au mois de janvier) :

Budget	Service/lieu	Objet	Montant inscrit au budget (yc RAR)	recettes subvention
Budget Eau	Flammerans	Rue de Pontailler - Vielverge	160 000,00	216 442,00
		Extension Flammerans	90 921,31	
		Fuite château de Soissons	5 000,00	
		Etanchéité château d'eau Flammerans	25 000,00	
	Lamarche	Renouvellement Rue du Pont	248 300,00	
	Auxonne	Station de Traitement par charbon actif	700 000,00	
		Rue de la Petite Plaine	269 900,00	
		Rue de la Galère	54 800,00	
		Parking de l'Hotel de Ville	29 000,00	
	Saône Mondragon	Poncey - Rue Lamotte - renouvellement	64 800,00	
		Villers les Pots - Rue des Gesserottes	36 000,00	
		Poncey - Rue St Médard - Renouvellement	38 000,00	
	Labergement	Fin marché Flagey	7 000,00	
			1 728 721,31	216 442,00

En termes de présentation budgétaire, la majeure partie des excédents reportés ont été virés à la section d'investissement, et l'emprunt s'en trouve diminué. Le groupe de travail devra définir dans un futur proche le mode de financement des travaux précités (emprunt uniquement ? emprunt + autofinancement ?)

Il est précisé, et rappelé, que le programme de travail 2022 sera facilité par le renforcement du service eau et assainissement par le recrutement d'un agent en appui à la responsable du service et par la contractualisation d'un accord-cadre avec un maitre d'œuvre qui suivra les travaux sur la totalité du PPI.

5- Budget Assainissement

a. Synthèse par section et chapitre

Il est important de préciser que ce budget est présenté sans reprise des résultats dans l'attente des écritures définitives à passer suite à la dissolution des syndicats (opérations d'ordre non budgétaire). Afin d'équilibrer le budget sans reprise des excédents antérieurs, les charges de personnel (remboursement au budget général) ont été supprimées pour 40K€ et le montant inscrit au compte 61523 « entretien et réparation de réseaux » a été diminué de 11K€. Ces montants seront réinscrits via une DM après la reprise des résultats définitifs.

Sans ces ajustements, il est à noter que la section d'exploitation du BP 2022 serait en déficit de 51 069 €.

	BP 2021	BP 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	**794 031 €**	**756 831 €**
011 - Charges à caractère général	118 300 €	205 831 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 000 €	- €
014 - Atténuation de produits	12 000 €	10 000 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	16 294 €	
023 - Virement à la section d'investissement		
65 - Autres charges de gestion courante	2 000 €	9 000 €
66 - Charges financières	185 481 €	142 000 €
67 - Charges exceptionnelles	92 000 €	50 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		1 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	332 956 €	339 000 €
RECETTES	**794 031 €**	**756 831 €**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	19 831 €	19 831 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	617 200 €	657 000 €
74 - Dotations, subventions et participations	157 000 €	80 000 €
75 - Autres produits de gestion courante		
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	**424 793 €**	**1 778 856 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
020 - Dépenses imprévues (investissement)		85 655 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19831	19 831 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	225 254 €	242 370 €
20 - Immobilisations incorporelles	178 708 €	60 000 €
21 - Immobilisations corporelles	1 000 €	1 171 000 €
23- Immobilisations en cours		200 000 €
RECETTES	**602 790 €**	**1 778 856 €**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	332 956 €	339 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		
13 - Subventions d'investissement	269 834 €	269 834 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 170 022 €

b. Principales évolutions des dépenses et recettes d'exploitation

Au global, les dépenses d'exploitation varient peu entre 2021 et 2022 (+2%) mais le chapitre 011 augmente de 98K€ entre le BP 2021 et le BP 2022. De manière plus détaillée cette augmentation est issue de la variation de 3 postes de dépenses :

- Article 604 « achat d'études » : une étude RSDE (Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau) a été budgétée pour un montant de 30K€
- Article 611 « sous-traitance générale » a été calculée au plus juste et comprend les prestations de services SAUR et Roseval, l'entretien des espaces verts, le contrôle des dispositifs d'autosurveillance, des analyses supplémentaires bilans 24 h pour Auxonne et la déconnexion d'un bassin à Binges.
- L'article 6287 « Remboursement de frais » qui correspond au remboursement des frais d'assurance au budget général, au remboursement de la taxe foncière à Auxonne.

Les charges de personnel sont impactées, comme pour le budget eau, par le recrutement d'un agent en appui de la responsable du service eau/assainissement (à intégrer via DM).

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est en baisse, il comprend principalement le reversement des subventions octroyées pour la réhabilitation des assainissements non collectifs.

Les recettes d'exploitation sont en légère baisse du fait d'une inscription moindre en subventions.

c. Récapitulatif des investissements

Afin d'anticiper le transfert de compétences un Schéma Directeur Assainissement (SDA) a été commandé au cabinet Verdi début 2018. La commande a été livrée en octobre 2021.

Ce schéma directeur a permis d'identifier les travaux prioritaires à conduire pour renouveler, entretenir, modifier les réseaux et les ouvrages, entretenir les stations d'épuration, de définir les niveaux de priorité de ces travaux et de donner un ordre de grandeur de leurs coûts (qui peut varier de +/- 30%).

Sur la base de ce SDA, un plan pluriannuel d'investissements (PPI) a été élaboré par le groupe de travail eau/assainissement. En fonction des diverses évolutions réglementaires et aléas techniques ce PPI est amené à évoluer et devra faire l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le suivi technique des stations d'épuration réalisé par le service d'appui technique aux collectivités du département et les analyses règlementaires de rejet de stations d'épuration ont mis en exergue des dysfonctionnements qu'il va falloir corriger.

<u>Récapitulatif du programme d'investissements « Assainissement » 2022</u> (arrêté par le groupe de travail au mois de janvier) :

Budget	Service/lieu	Objet	Montant inscrit au budget (yc RAR)	recettes subvention
Budget Assainissement	Binges	Réparation réseau rue des Naizeurs	3 500,00	269 834,00
	Flammerans	Réseaux un branchement à reprendre impasse du Gorget	2 825,00	
	Flagey	Semi collectif Au Clos Simonin	120 000,00	
		Rue du Bief du Moulin - Réparation	9 150,00	
		Grande Rue - Réhabilitation	5 825,00	
	Lamarche	Amélioration fct DO et TP PR	7 500,00	
		Réparation Rue du Port	28 750,00	
		Réparation Rue Pasteur	3 500,00	
		Mise en séparatif Rue du Port et Rue de Bourgogne	177 725,00	
		Rue de Bourgogne - Chemisage du réseau	41 150,00	
		Rue des Fleurs - Pose séparatif	47 800,00	
		Rue des Ecoles - Pose séparatif	59 275,00	
		Rue Joliot Curie - Chemisage	15 850,00	
		Branchements Rue de Vison	10 000,00	
		Déconnection Surface actives	18 000,00	
	Auxonne	Hangar à Boues - Extension	30 125,79	
		Colombière	37 450,00	
		Rue du Polygone	178 300,00	
		Rue de Moissey (réseau + refoulement)	80 650,00	
		Parking de l'hôtel de Ville	0,00	
	Labergement	Participation Hangar à Boues Système Auxonne	1 110,78	
	Saône Mondragon	Villers les Pots - Rue de Dijon	80 000,00	
		Le Breuil Villers les Pots	93 550,00	
		Gesserottes - Chemisage Villers les Pots	39 850,00	
		Participation Hangar à Boues Système Auxonne	16 279,47	
		Athée - rte de la Tuilerie - impasse du Parc	26 650,00	
			1 134 816,04	269 834,00

Comme pour le budget Eau, la majeure partie des excédents reportés ont été virés à la section d'investissement, et l'emprunt s'en trouve diminué. Le groupe de travail devra définir dans un futur proche le mode de financement des travaux précités (emprunt uniquement ? emprunt + autofinancement ?)

Le programme de travail 2022 sera facilité par le renforcement du service eau et assainissement par le recrutement d'un agent en appui à la responsable du service et par la contractualisation d'un accord-cadre avec un maitre d'œuvre qui suivra les travaux sur la totalité du PPI.

6- Budget Tourisme

a. Synthèse par section et chapitre

	BP 2021	BP 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	**257 926 €**	**308 844 €**
011 - Charges à caractère général	62 830 €	133 055 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	131 000 €	130 000 €
014 - Atténuation de produits	1 000 €	850 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000 €	2 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	34 396 €	11 239 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 000 €	28 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000 €	3 500 €
66 - Charges financières	500 €	
67 - Charges exceptionnelles	200 €	200 €
RECETTES	**257 926 €**	**317 804 €**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		162 960 €
013 - Atténuations de charges	1 000 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 587 €	5 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 500 €	8 500 €
73 - Impôts et taxes	10 000 €	8 500 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 700 €	1 700 €
75 - Autres produits de gestion courante		
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels	232 139 €	131 144 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	**93 679 €**	**142 828 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
020 - Dépenses imprévues (investissement)	2 000 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 587 €	5 000 €
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées		
20 - Immobilisations incorporelles (hors 204)		
204-Subventions d'équipement versées		
21 - Immobilisations corporelles	87 092 €	137 828 €
23 - Immobilisations en cours		
27-Autres immobilisations financières		
RECETTES	**93 679 €**	**142 828 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		56 640 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	34 396 €	11 239 €
024 - Produits de cessions		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000 €	28 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 283 €	13 790 €
13 - Subventions d'investissement	20 000 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		
204- subventions d'équipement		33 159 €

b. Reprise anticipée des résultats

Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à + 162 950,04 €. Ce résultat est la conséquence du versement en 2021, par le budget général, du montant de la subvention d'équilibre inscrite au budget primitif. Il permet ainsi de réduire le besoin de subvention du budget général sur l'année 2022. La section de fonctionnement reste tout de même en suréquilibre de 8 960 €.

Le résultat d'investissement reporté est de + 56 639,56 €. Afin d'équilibrer la section d'investissement la totalité du montant a été ajouté au chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

c. Principales évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 20% entre 2021 et 2022 (+51K€). Cela est dû principalement :

1- à l'intégration du marché sur l'entretien et l'aménagement des sentiers de randonnées (Entreprise ID Verde). Pour rappel, ce marché est composé de 3 lots dont 2 impactent la section de fonctionnement. Le 1er lot concerne l'entretien de la végétation pour 31K€ et le deuxième concerne l'entretien du petit mobilier pour 12K€.
2- à la prise en compte d'une étude de faisabilité d'un montant de 25K€ pour le déménagement de l'office de tourisme d'Auxonne dans le bâtiment situé aux abords du château, à l'entrée des quais de Saône.

Pour ce qui est des recettes, la baisse constatée provient de la diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget général. En effet, comme expliqué dans la partie propre au budget général et ci-dessus, la subvention d'équilibre versée à l'office du tourisme en 2022 est moins conséquente que les années précédentes du fait d'une reprise des excédents sur années antérieures importante sur ce budget. Les recettes de régie sont estimées à 8500€, tout comme celles liées à la taxe de séjour.

d. Restes à réaliser 2021

Tiers	Objet	Compte	Montant	Date	Service
VINCI FACILITIE	BORNES ESCALE FLIVIALE AUXONNE	2135	47024,08	24/09/2021	TOURISME
	Total de la sélection		47024,08		

e. Récapitulatif des investissements

Budget	Service/lieu	Objet	Montant inscrit au budget (yc RAR)	recettes subvention	recettes FCTVA
Tourisme		RAR 2021 borne escale fluviale (47024)	47 024,00	33 159,00	13 790,00
		Marché sentiers rando lot 3 (13 164€)	13 164,00		
		Signalétique (véloroute / entrée ville) 15 000€	15 000,00		
		Remorque canoë	4 000,00		
		Aménagement extérieur Pontailler	2 000,00		

7- Budget Funérarium

a. Synthèse par section et chapitre

	BP 2021	BP 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	**62 970 €**	**65 582 €**
011 - Charges à caractère général	9 300 €	13 740 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 000 €	17 000 €
014 - Atténuation de produits		
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		
023 - Virement à la section d'investissement	3 120 €	9 792 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	24 000 €	23 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 €	50 €
66 - Charges financières	8 500 €	1 000 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €
RECETTES	**62 970 €**	**79 997 €**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		29 877 €
013 - Atténuations de charges		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 120 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	45 000 €	45 000 €
73 - Impôts et taxes		
74 - Dotations, subventions et participations		
75 - Autres produits de gestion courante		
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels	12 850 €	5 120 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	**27 120 €**	**36 684 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 892 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 120 €	5 120 €
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000 €	21 672 €
20 - Immobilisations incorporelles (hors 204)		
204-Subventions d'équipement versées		
21 - Immobilisations corporelles	2 000 €	6 000 €
23 - Immobilisations en cours		
27-Autres immobilisations financières		
RECETTES	**27 120 €**	**36 684 €**
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 120 €	9 792 €
024 - Produits de cessions		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000 €	23 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		3 892 €
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées		
204- subventions d'équipement		

b. Principales évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissements

Le budget Funérarium est reconduit à l'identique du BP 2021.

Le Funérarium supporte toujours l'emprunt contracté en 2004 sur une durée de 23 ans pour sa construction (415K€).

Avec un résultat excédentaire de presque 30K€ en 2021, du fait du versement d'une subvention importante en 2020 en provenance du budget général, aucune subvention d'équilibre n'a été inscrite au BP 2022. Il est à noter que ce suréquilibre est exceptionnel et la subvention sera de nouveau nécessaire les prochaines années.

Côté investissement, une enveloppe de 6K€ a été ajoutée afin de permettre le renouvellement d'un chariot élévateur et de radiateurs.

Il est à noter un changement de gestionnaire de cet établissement depuis le 01/01/2022.

8- Budget annexe ZAE Villers-les-Pots

Pour 2022, l'objectif est dans un premier temps d'acquérir la maîtrise foncière des terrains :

- Achat : 50 000€
- Frais de notaire : 4 000€
- Indemnité d'éviction : 6 000€

Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours avec Verdi. Il faut inscrire la dépense restante : 63 506 € (70 000 € dépense initiale), à laquelle s'ajoutent des études complémentaires.

⇨ **Dépenses de fonctionnement : 151 000 €**
⇨ **Recettes de fonctionnement : 151 000 €**

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent chacune à un montant de 157 494 €.

9- Budget annexe ZAE Vonges (Ecopôle)

Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours avec la SAS BAFU.

Montant global de l'étude et des missions complémentaires : 150 000€

⇨ **Dépenses de fonctionnement : 150 000 €**
⇨ **Recettes de fonctionnement : 150 000 €**

Fait le 1er mars 2022

La Présidente
Marie-Claire BONNET-VALLET